

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Haouaria HADJ CHICK - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Sylvie ANDRIEUX représentée par François FRANCESCHI - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Jean BRUNEL représenté par Michel LO IACONO - Pascal CHAIX représenté par Francis GIRAUD - Eric DIARD représenté par Francis GIRAUD - Jean-Noël GUERINI représenté par Antoine ROUZAUD - Albert GUIGUI représenté par Henri RUGGERI - Bernard JACQUIER représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Laurence JOUANDON - Marie-Louise LOTA représentée par Christian MAYADOUX - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Jacqueline MAURIC représentée par Sabine BERNASCONI - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Frédéric OUNANIAN représenté par Alain CROCE - Gilles PAGLIUCA représenté par Xavier CACHARD - Guy PONTOUS représenté par Jean-François DENIS - Jacques ROCCA SERRA représenté par Gilles PAGLIUCA - Arlette SALVO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Maxime TOMMASINI - Daniel SIMONPIERI représenté par René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Robert HABRANT - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Samia GHALI - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 001-585/08/CC

**■ Opération de prolongement de la ligne 1 du métro de Marseille de la Timone à la Fourragère. Actualisation de l'autorisation de programme
DGMT 08/1524/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération FAG 00/032/CC du 15 Décembre 2000, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvait le transfert de l'autorisation de programme votée par la Ville de Marseille relative au prolongement de la ligne 1 du Métro de Marseille de la Timone à la Fourragère (opération I5454-01), pour une valeur de 218,764 M€ TTC.

Le projet est entré en phase opérationnelle en septembre 2001 avec la désignation du groupement de maîtrise d'œuvre pour les infrastructures, les courants forts et les équipements du prolongement de la ligne 1 du Métro de Marseille relatif à l'opération I5454-01. Ce dernier a procédé à la remise des études d'Avant-Projet, dont le dossier de synthèse a été approuvé par délibération n° TRA/11/253/CC du Conseil de Communauté du 27 juin 2002.

Par délibération 1/061/CC du 14 février 2003, le Conseil de Communauté décidait d'approuver les évolutions de programme intervenues entre les phases avant projet et projet et de procéder à une augmentation de l'autorisation de programme de l'autorisation de programme I 5454-01, en date de valeur de Février 2001, pour porter cette dernière à 289,470 millions d'euros TTC.

Par ailleurs, dès 2004 et, au regard de la prise en compte des capacités budgétaires de la Communauté Urbaine, il est apparu indispensable de procéder à une réalisation progressive des investissements relevant de la politique des transports, et notamment de différer la date de mise en service du prolongement de la ligne 1 du Métro à l'année 2009.

Le caractère infructueux du résultat des premiers appels d'offres relatifs à l'ensemble du génie civil des stations et du tunnel du prolongement de la ligne 1 du Métro a conduit à adapter le projet par la suppression de l'arrière gare de La Fourragère et à retenir un nouvel allotissement permettant de minorer sensiblement l'augmentation de la valeur des offres telles qu'issues de ces premières consultations. Il a toutefois été nécessaire de prendre en compte l'évolution des coûts correspondant à l'allongement de la durée de réalisation de l'opération.

Par délibération n°TRA 16/339/CC du 26 mars 2007, le Conseil Communautaire a par conséquent arrêté l'Autorisation de Programme relative à l'opération I 5454-01, en date de valeur de Mai 2004, à 349.470 millions d'euros TTC, confirmant ainsi les perspectives et prévisions budgétaires établies depuis plus de trois ans et tel qu'annoncé lors du séminaire des élus communautaires qui s'est tenu le 7 mai 2004 et qui fut confirmé dans le rapport d'orientations budgétaires 2005.

Pour l'opération I5454-01, et sur un total d'Autorisation de Programme de 349 470 M€ TTC, la valeur des marchés notifiés à ce jour s'établit à 346,222 M€ TTC, soit un solde disponible de 3 millions d'€ TTC, et trois marchés restent encore à attribuer pour une valeur totale estimée à 12 M€ TTC,

Il convient en conséquence d'actualiser le montant de l'autorisation de programme de l'opération I 5454-01 et d'abonder cette dernière de 9 M€ pour la porter à 358,470 M€ TTC à l'occasion de la décision modificative n°1 du budget 2008.

En conséquence, et prenant en considération :

- que les engagements contractés au titre de l'opération I 5454-01 relative au prolongement de la ligne 1 du Métro de Marseille s'établissent à 99% des dépenses à réaliser pour achever l'opération,
- que trois marchés restent à attribuer d'une valeur totale estimée de 12 M€ TTC pour la réalisation de l'opération I5454-01 dont la fin des travaux est fixée au mois de décembre 2009.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De revaloriser, en valeur Mai 2004, la valeur de l'autorisation de programme de l'opération I 5454-01 relative au prolongement de la ligne 1 du métro de La Timone à la Fourragère en augmentant cette dernière de 9 M€ TTC et de porter ainsi la valeur de cette dernière de 349.470 M€ TTC à 358,470 M€ TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° 00/32/CC du 15 décembre 2000 approuvant la situation des Autorisations de Programme transférées à la Communauté Urbaine ;
- La délibération du Bureau de Communauté n° TRA/01/095/B du 06 juillet 2001 approuvant la désignation du Maître d'œuvre et le marché négocié à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre pour le prolongement de la ligne 1 du Métro Timone/La Fourragère et le Pôle d'échange de la Blancarde ;
- La délibération n° TRA/11/253/CC du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2002 approuvant l'Avant-Projet des travaux d'infrastructure et courants forts du prolongement de la ligne 1 du Métro de Marseille de La Timone à La Fourragère, et le lancement de l'Instruction Mixte ;
- La délibération n° TRA/2/337/B du Bureau de la Communauté Urbaine du 18 Juillet 2002 autorisant le lancement d'un concours pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les équipements d'exploitation courants faibles liés au prolongement de la ligne 1 du Métro.
- La délibération n° TRA 16/339/CC du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du 26 mars 2007 fixant l'Autorisation de Programme relative au prolongement de la ligne 1 du métro de La Timone à la Fourragère à 349.470 millions d'euros TTC en date de valeur de Mai 2004.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- que l'analyse des capacités budgétaires de la Communauté Urbaine a rendu indispensable de procéder à une réalisation progressive des investissements relevant de la politique des transports, et notamment, de différer la mise en service du Métro à l'année 2009,
- que les engagements contractés à ce jour au titre de l'opération I 5454-01 s'établissent à 99% des dépenses à réaliser pour achever l'opération,
- la nécessité de réévaluer le coût de l'opération de prolongement de la ligne 1 du Métro de Marseille de la Timone à la Fourragère, afin de procéder à l'attribution des trois derniers marchés nécessaires à l'achèvement de l'opération fixée en Décembre 2009,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

La valeur de l'Autorisation de Programme de l'opération I 5454-01 (en valeur mai 2004) relative aux études et aux travaux du prolongement de la ligne 1 du métro de La Timone à la Fourragère est augmentée de 9M€ TTC et portée de 349,470 M€ TTC à 358.470 M€ TTC.

Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

André MOLINO

Eugène CASELLI